
<u>Nombre de membres en exercice:</u> 14	Séance du 20 septembre 2018
<u>Présents :</u> 8	L'an deux mille dix-huit et le vingt septembre l'assemblée régulièrement convoquée le 20 septembre 2018, s'est réunie sous la présidence de <u>Sont présents:</u> Jose POZO, Philippe BRIATTE, Aude CARRIERE, Catherine CAYLAR, Nathalie GASTAND, Fabienne LUCAS, Laurent NOUVEL, Claude PERRUCHAUT
<u>Votants:</u> 13	<u>Représentés:</u> Gilbert VARGAS par Laurent NOUVEL, Anne SALVAGNAC par Catherine CAYLAR, Delphine BENOIT par Philippe BRIATTE, Alain MAUSSIÈRE par Claude PERRUCHAUT, Sandrine VALLIER par Jose POZO
	<u>Excuses:</u>
	<u>Absents:</u> Denis SAVIN
	<u>Secrétaire de séance:</u> Aude CARRIERE

Avant le début de la séance, M. le Maire demande l'ajout de plusieurs points à l'ordre du jour : la mise en place d'une demande de caution pour les clefs de certains lieux communaux prêtées à titre gracieux, l'achat d'emprise à l'euro symbolique pour l'élargissement du Chemin Font del Sauze. De plus, trois points sont à supprimer : la demande de prolongation de la date de fin de travaux auprès du Conseil Régional qui n'a plus lieu d'être et les Contrats d'assurance pour les risques statutaires et de mutuelle car une réunion prévue à l'attention de M. le Maire et des agents a été annulée par le courtier.

L'assemblée, consultée accepte l'ajout et la suppression de l'ensemble de ces points.

Approbation des procès-verbaux des 3 juillet et 12 septembre

M. le Maire demande s'il existe des observations concernant le contenu des procès-verbaux des 3 juillet et 12 septembre 2018. Aucune remarque n'est émise.

Les documents sont approuvés par l'assemblée et le registre signé.

1/ Décision modificative, M49 (service eau-assainissement)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2018, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
023 (042)	Virement à la section d'investissement	-118.00	
6287	Remboursements de frais	-1000.00	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1000.00	
6811 (042)	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	1809.00	
777 (042)	Quote-part subv invest transf cpte résul		1691.00
TOTAL :		1691.00	1691.00

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
139111 (040)	Sub. équipt cpte résult. Agence de l'eau	506.00	
139118 (040)	Sub. équipt cpte résult. Autres	767.00	
13913 (040)	Sub. équipt cpte résult. Départements	418.00	
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		-118.00
281311 (040)	Bâtiments d'exploitation		-94.00
281351 (040)	Aménagement Bâtiments d'exploitation		-493.00
281531 (040)	Réseaux d'adduction d'eau		-2181.00
281532 (040)	Réseaux d'assainissement		4138.00
28154 (040)	Matériel industriel		439.00
TOTAL :		1691.00	1691.00
TOTAL :		3382.00	3382.00

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Vote : pour 13 - contre 0 - abstention 0

2/ Attribution du marché de travaux de réhabilitation des espaces publics du secteur 2

Monsieur le Maire rappelle qu'un avis d'appel public à la concurrence a été diffusé le 05/07/2018 afin d'effectuer le choix de l'entreprise missionnée pour les travaux de réhabilitation des espaces publics du secteur 2.

Les entreprises ont été invitées à déposer leur offre en mairie au plus tard le 05/09/2018 à 12h.

La commission d'appel d'offres s'est réunie une première fois le 07/09/2018 pour effectuer l'ouverture des plis. Deux entreprises ont postulé.

La seconde commission, en date du 20/09/2018 s'est chargée de l'analyse des offres.

Monsieur le Maire présente celle-ci à l'assemblée. Selon les notes obtenues d'après les critères de technicité et de prix, le choix de l'entreprise s'est porté sur l'entreprise SLE.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les montants des travaux de réhabilitation des espaces publics du Secteur 2 du centre-bourg proposés par l'entreprise SLE :

SANS PSE

Tranche Ferme :	242 825.35 € HT
Tranche Conditionnelle 1	146 751.75 € HT
Tranche Conditionnelle 2	79 375.86 € HT
Tranche Conditionnelle 3	40 568.89 € HT
SOUS-TOTAL	509 521.85 € HT
TOTAL avec Remise 2%	499 331.41 € HT, soit 599 197.70 € TTC

AVEC PSE

PSE TF	16 380.00 € HT
PSE TC1	13 650.00 € HT
PSE TC3	2 730.00 € HT
SOUS-TOTAL	542 281.85 € HT

TOTAL avec Remise 2%

531 436.21 € HT €, soit 637 723.45 € TTC

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire valide le choix de la commission et retient l'entreprise SLE pour la réalisation des travaux de réhabilitation des espaces publics du secteur 2 du centre-bourg pour un montant de l'offre de base de 499 331. 41 € HT (soit 599 197.69 € TTC) et pour un montant de l'offre de base + pse de 531 436.21 € HT (soit 637 723.45 € TTC) et donne tout pouvoir à M. le Maire pour mener à bien cette affaire.

Vote : pour 13 - contre 0 - abstention 0

3/ Tableau des effectifs

Monsieur le Maire indique que le tableau des effectifs doit être mis à jour pour deux raisons.

D'une part, la réforme des carrières de 2017 a transformé les cadres d'emplois des adjoints techniques territoriaux et ceux des adjoints administratifs territoriaux. Les cadres d'emplois comptaient 4 grades ; à la suite de la réforme, ils n'en comptent plus que 3. Il convient donc de procéder à une mise à jour du tableau des effectifs dans les emplois concernés.

D'autre part, dans le cadre de la réorganisation des Services d'Administration Générale, il y a nécessité de créer, à compter du 15 octobre 2018, un poste de garde-champêtre chef à temps complet.

En effet, Monsieur Christian Carrière, garde-champêtre chef à temps complet aura acquis ses droits à la retraite au 31 décembre 2018. Pour son remplacement, il est prévu de créer un binôme pour la passation des savoirs et expériences.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et délibéré, l'assemblée décide de procéder à une mise à jour du tableau des effectifs conformément à la nouvelle réforme des carrières de 2017 et de créer, à compter du 15/10/2018, un second poste de garde-champêtre chef à temps complet.

Vote : pour 13 - contre 0 - abstention 0

4/ Acquisition d'emprises de parcelles

Elargissement du chemin Font del Sauze

M. le Maire explique qu'il convient d'acheter des emprises de parcelles pour l'élargissement du chemin de Font del Sauze devenu trop étroit compte-tenu du nombre d'habitations qu'il dessert.

Il s'agit d'emprises sur les parcelles C 703 (20m²), C 1085 (10m²), C 781 (100m²) et C 1035 (220 m²) pour le montant d'un euro symbolique.

Les propriétaires sont d'accord et ont signé une promesse de vente à l'euro symbolique sous condition que leur parcelle soit remise à l'identique (mur, enrochement, clôture...).

L'assemblée décide de procéder à l'achat de ces emprises et délègue tous les pouvoirs à M. le Maire pour mener à bien cette affaire.

Vote : pour 13 - contre 0 - abstention 0

Projet du désenclavement du chemin du Suberbet et parking du Suberbet

M. le Maire rapporte le travail relatif au foncier, en cours sur ce projet. Ainsi il appartient à la commune de se rendre propriétaire de plusieurs parcelles et de certaines emprises d'autres parcelles. L'achat des parcelles E 64, E 65, E 66 a été validé par l'assemblée délibérante en date du 29 mai 2018.

Aujourd'hui, les propriétaires des parcelles E 62 et E 63 ont aussi accepté de les vendre à la Commune.

M. le Maire propose donc l'achat de la parcelle E62 (160 m²) pour un montant de 6 400 € et les emprises 1, 2 et C : 605 (1 700 m²) de la parcelle E 63 pour un montant de 5 000 €.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et délibéré, l'assemblée décide de procéder à l'achat des parcelles E 62 pour un montant de 6 400 € et les emprises sur la parcelle E 63 pour un montant de 5 000 €.

Vote : pour 13 - contre 0 - abstention 0

5/ Syndicat Centre Hérault, subventions Economie d'énergies

Fenêtres foyer :

- Monsieur le Maire rappelle que pour l'opération "menuiseries, salle des fêtes", la commune a reçu une aide financière du Syndicat Hérault Energies, en date du 29/11/2017 de 9 900.00 € pour un montant des travaux de 16 500.00 € HT ; cette dernière est conditionnée par la date du commencement des travaux fixée au 8 décembre 2018.

Fort de l'engagement d'Hérault Energies et du Syndicat Centre Hérault, la commune a initié un projet très conséquent dans le cadre des économies d'énergies. Ce programme impose une interaction entre les différents partenaires (financeurs, professionnels du bâtiment, agents et élus de la mairie) et donc un planning très précis.

Ainsi, l'engagement des travaux de remplacement des fenêtres dans la salle des fêtes à la date du 8 décembre 2018 paraît difficile à mettre en oeuvre.

Monsieur le Maire propose que soit demandé au Syndicat Hérault Energies que la date de commencement des travaux soit prolongée de 6 mois, soit jusqu'au 8 mai 2019.

L'assemblée approuve la proposition.

Vote : pour 13 - contre 0 - abstention 0

Gîte communal :

- Pour l'année 2018, aucun dossier de subvention n'a été déposé auprès du syndicat Hérault Energies. Pourtant, dans le cadre de l'amélioration de la performance énergétique du patrimoine communal, Hérault Energies propose des subventions comprenant la totalité de la dépense : fourniture et pose de matériel.

Monsieur le Maire propose que soit présenté un dossier relatif au remplacement des fenêtres du gîte communal et à l'isolation intérieure des murs, actions éligibles à la subvention.

Selon les devis demandés, le montant de la dépense est estimé à 14 870.80 € HT, soit 17 184.96 € TTC. La subvention en direction du remplacement des fenêtres est calculé sur un taux de 60 % du prix HT et celle concernant l'isolation des murs sur un taux de 70 % pour un montant de l'aide financière plafonné à 10 000.00 € par an et par commune.

Le tableau de financement s'établit ainsi :

Travaux	Montant HT	Montant TTC	Taux Subvention	Montant demandé	Part communale
Remplacement des fenêtres	6 070.80 €	7 284.96 €	60 %	3 642.48 €	3 642.48 €
Isolation intérieure	9 000.00 €	9 900.00 €	70 %	6 300.00 €	3 600.00 €
TOTAUX	15 070.80	17 184.96 €	-	9 942.48 €	7 242.48 €

L'assemblée, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, décide d'approuver le projet de performance énergétique sur le gîte communal à savoir le remplacement des fenêtres et l'isolation intérieure des murs pour un montant total des travaux de 17 184.96 € TTC et de demander une aide financière à Hérault Energies pour un montant de 9 942.48 €.

Vote : pour 13 - contre 0 - abstention 0

6/ RPOS 2017 élimination des déchets - Syndicat Centre Hérault

M. le Maire présente le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public d'élimination des déchets adopté par le Syndicat Centre Hérault le 26/06/2018.

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport

6/ Caution (clefs) pour le prêt des salles communales

Monsieur le Maire explique que des clefs de locaux communaux sont confiées, gratuitement, à des associations ou à des particuliers à titre ponctuel et pour différents usages : le rez-de-chaussée de la mairie pour des réunions, des rencontres, des débats ; la salle des jeunes ; l'église ou la chapelle du cimetière pour des visites patrimoniales ; l'immeuble de la pépinière d'entreprises pour les branchements électriques liés aux animations de la place de l'Aire...

Cependant, il apparaît que ces mêmes clefs sont rendues dans des délais insupportables pour le bon fonctionnement des services de la commune ou tout simplement non rendues. Il en résulte une perte de temps pour les agents et élus qui doivent les chercher et des coûts financiers quand des doubles sont nécessaires.

Ainsi, M. le Maire propose qu'un chèque de caution de 20.00 € soit demandé à chaque prêt de clefs. Cette caution sera rendue dès le retour des clefs ou encaissée par la commune au terme de 8 jours en cas de non retour.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu M. le Maire décide d'instaurer une caution de 20.00 € qui permette la prêt de clefs, quelque soit la nature du local qu'elles ouvrent et dit que cette caution sera encaissée dans la comptabilité de la Commune si les clefs ne sont pas rendues au plus tard 8 jours après leur prêt.

QUESTIONS DIVERSES

Les poubelles situés en contrebas du cimetière devront être déplacées au 15/10/2018 pour être installées chemin d'Aubaygues.

APPROBATION DU PV DU 20/09/2018

Date de la convocation: 14 septembre 2018

NOM	FONCTION	SIGNATURE
POZO Jose	Maire	
BRIATTE Philippe	Adjoint Au Maire	
VARGAS Gilbert	Adjoint Au Maire	Représenté par NOUVEL Laurent
SALVAGNAC Anne	Adjointe Au Maire	Représentée par CAYLAR Catherine
BENOIT Delphine	Conseillère Municipale	Représentée par BRIATTE Philippe
CARRIERE Aude	Conseillère Municipale	
CAYLAR Catherine	Conseillère Municipale	
GASTAND Nathalie	Conseillère Municipale	
LUCAS Fabienne	Conseillère Municipale	
MAUSSIÈRE Alain	Conseiller Municipal	Représenté par PERRUCHAUT Claude
NOUVEL Laurent	Conseiller Municipal	
PERRUCHAUT Claude	Conseiller Municipal	
SAVIN Denis	Conseiller Municipal	Absent
VALLIER Sandrine	Conseillère Municipale	Représentée par POZO Jose